



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 42848

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'attente légitime des futurs enseignants qui souhaitent que leur formation dans les IUFM les prépare à faire face aux formes diverses de l'indiscipline scolaire et de la violence. Les mémoires professionnels de début de carrière montrent que les enseignants qui affrontent le mieux les situations scolaires difficiles sont ceux qui savent à la fois entendre les élèves dits difficiles, et qui peuvent aller chercher au plus profond de leur culture disciplinaire les éléments de réponse à nombre d'interrogations. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mieux préparer les enseignants aux réalités d'un métier où les débuts sont souvent difficiles.

Texte de la réponse

En vertu de dispositions nationales, la formation dispensée dans les instituts de formation des maîtres (IUFM) assure équilibre et cohérence entre les exigences d'acquisition et de maîtrise des savoirs disciplinaires et les compétences relatives à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, la première année de formation initiale est consacrée à la préparation du concours de recrutement qui évalue essentiellement les compétences disciplinaires de l'étudiant alors que la deuxième année a une vocation plus professionnelle en proposant à tous les lauréats des concours, devenus fonctionnaires stagiaires, des stages dans des établissements scolaires. Les contenus de la formation des deux années du cursus font l'objet de plans de formation établis par les instituts et soumis à l'agrément ministériel au cours d'une procédure de contractualisation qui engage, pour quatre ans, l'IUFM et le ministère sur des objectifs négociés en conformité avec les programmes nationaux, les référentiels de compétence et les orientations ministérielles sans faire obstacle aux innovations positives proposées par chaque établissement. Partant depuis plusieurs années du constat que l'enseignement en situation difficile ne peut être considéré comme une spécialisation liée à un contexte particulier mais comme la manifestation d'une évolution globale du métier d'enseignant, les IUFM ont centré la formation sur le développement de compétences nouvelles pour préparer les futurs professeurs aux réalités du métier. Dans les bilans élaborés par les instituts dans le cadre de la procédure contractuelle, il en ressort que les efforts ont porté tant dans les formations disciplinaires et générales que dans les stages même si les contenus de formation et les modalités pédagogiques varient d'un établissement à l'autre. Par conséquent, la formation polymorphe dispensée aux futurs enseignants des premier et second degrés met l'accent sur la pratique du métier notamment en les sensibilisant à l'hétérogénéité et à la diversité des publics. Sont ainsi privilégiés les stages dans les établissements difficiles, les rencontres avec des équipes oeuvrant dans les zones d'éducation prioritaire, les modalités d'enseignement différencié et d'aide personnalisée à l'élève, les démarches favorisant la capacité de l'enseignant à analyser des situations de classe et à évaluer les possibilités d'action, l'aptitude à s'intégrer dans un travail d'équipe et à travailler avec des intervenants extérieurs, l'exploitation de situations aptes à développer un comportement civique chez l'élève... Toutefois, une réflexion est actuellement en cours dans le cadre de la réforme des IUFM afin de renforcer la formation initiale et continue des enseignants sur la gestion des situations de violence.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42848

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1390

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2873